

PREFECTURE DE L'OISE

Direction des Relations  
avec les Collectivités Locales  
Bureau du contrôle budgétaire  
et des dotations de l'Etat  
Affaire suivie par : Mme LECHENOT  
Tél. : 03.44.06.12.64  
Fax : 03.44.06.12.56  
marie-noelle.lechenot@oise.pref.gouv.fr

Beauvais, le 28 janvier 2010

Le Préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Présidents  
des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre  
Madame et Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement

Objet : Dotation globale de fonctionnement 2010

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai procédé au mandatement des acomptes mensuels de la dotation globale de fonctionnement 2010 des mois de janvier, février et mars 2010. Ceux-ci ont été calculés sur la base de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation notifiées en 2009. Le premier acompte a été versé le 25 janvier 2010. Les deux acomptes suivants feront l'objet d'un versement les 22 février et 22 mars 2010.

Dès que les attributions dues au titre de l'exercice 2010 me seront communiquées par le ministère, je procéderai à la réévaluation des versements mensuels en fonction des montants définitifs.

A l'occasion de la présente notification, je vous informe que les montants des dotations seront mis en ligne sur le site internet de la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur [www.dgcl.interieur.gouv.fr](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr) - rubrique "finances locales/recettes des collectivités locales/dotations", selon le calendrier prévisionnel suivant :

- **Dotation de compensation** prévue entre le 15/02/10 et le 28/02/10
- **Dotation d'intercommunalité** prévue entre le 15/02/10 et le 28/02/10

J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait que les mises en ligne sur internet n'ont qu'une valeur informative destinée à vous permettre d'élaborer et d'adopter votre budget. Seule la notification juridique des dotations, par mes soins, est de nature à engager l'Etat.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet,  
et par délégation,  
le Secrétaire général,

signé

Patricia WILLAERT